



CE COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE PUBLIÉ, DISTRIBUÉ OU DIFFUSÉ, DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE, AU SEIN OU À DESTINATION DES ÉTATS-UNIS, DU CANADA, DE L'AustralIE OU DU JAPON, OU DE TOUTE AUTRE JURIDICTION EN VIOLATION DES LOIS APPLICABLES À CES JURIDICTIONS. VEUILLEZ CONSULTER L'AVIS JURIDIQUE IMPORTANT À LA FIN DU COMMUNIQUÉ DE PRESSE.

CE COMMUNIQUÉ NE CONSTITUE PAS UNE INVITATION À VENDRE, NI LA SOLlicitATION D'UNE OFFRE D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION DE VALEURS MOBILIÈRES. LES INVESTISSEURS DOIVENT PRENDRE LEUR DÉCISION D'INVESTISSEMENT RELATIVE AUX ACTIONS UNIQUEMENT SUR LA BASE DU PROSPECTUS ET PARTICULIÈREMENT SUR LES FACTEURS DE RISQUES TELS QUE DÉCRITS DANS LE PROSPECTUS QUI PEUT ÊTRE OBTENU AU SIÈGE D'AVANTIUM ET SUR WWW.AVANTIUM.COM. LES INVESTISSEURS POTENTIELS DOIVENT ÊTRE CAPABLES DE SUPPORTER LE RISQUE FINANCIER LIÉ À UN INVESTISSEMENT DANS LES ACTIONS OFFERTES ET ÊTRE CAPABLES DE SUPPORTER UNE PERTE PARTIELLE OU TOTALE DE LEUR INVESTISSEMENT. UN INVESTISSEMENT DANS LES ACTIONS OFFERTES IMPLIQUE DES RISQUES ET INCERTITUDES SIGNIFICATIFS.

Avantium lance son offre publique initiale sur Euronext Amsterdam et Euronext Bruxelles

Le Prix de l'Offre est de €11.00 par action

Amsterdam, Pays-Bas, le 6 mars 2017 – Avantium Holding B.V. (« Avantium » ou « la Société »), une entreprise de technologie chimique de premier plan, pionnière en matière de chimie renouvelable, annonce aujourd'hui le prix par Action Offerte de €11.00 (comme défini ci-dessous) (« Prix de l'Offre »), le volume et la publication du prospectus relatifs à son offre publique initiale prévue (« l'OPI » ou « l'Offre ») sur Euronext Amsterdam et Euronext Bruxelles. L'inscription en bourse et la première cotation des actions ordinaires d'Avantium sur Euronext Amsterdam et Euronext Bruxelles sont prévues au mercredi 15 mars 2017.

Points forts de l'Offre

- Le Prix de l'Offre est fixé à €11.00 par Action Offerte;
- L'offre et la période de souscription pour les investisseurs publics et particuliers débutent aujourd'hui à 09:00 CET et se terminent le 13 mars 2017 à 17:30 CET. La Société a publié aujourd'hui le prospectus relatif à l'OPI;
- L'inscription en bourse et la première cotation des actions (les « Actions ») d'Avantium (sur une base « comme si et quand elles sont émises et/ou délivrées ») sur Euronext Amsterdam et sur Euronext Bruxelles sous le symbole « AVTX » doivent avoir lieu le 15 mars 2017;
- L'Offre comprend jusqu'à 8,181,818 Actions offertes, pour un produit brut total de 90 millions d'euros (hors exercice de l'Option d'Accroissement et de l'Option de Surallocation (tels que définies ci-dessous)). L'Offre sera constituée principalement d'une offre primaire, contenant jusqu'à 8,133,168 actions nouvellement émises (les « Actions nouvelles émises dans le cadre de l'Offre ») par Avantium. En outre, 48 650 actions seront vendues par la Fondation Avantium au nom des CEO, CFO et CTO de la Société¹ (les « Actions de la direction » et, conjointement avec les Actions nouvelles émises dans le cadre de l'Offre, les « Actions offertes »);
- En cas de sursouscription, la Société peut décider d'augmenter le nombre total d'Actions nouvelles émises dans le cadre de l'Offre de 15 % maximum (« l'Option d'Accroissement »);
- Avantium a accordé une option de surallocation de 15 % maximum du nombre total des Actions nouvelles émises dans le cadre de l'Offre (« l'Option de de Surallocation ») aux banques souscriptrices;
- Les Actions offertes représenteront 34% (si l'Option de Surallocation et l'Option d'Accroissement ne sont pas exercées) et de 40% (si l'Option de Surallocation et l'Option

¹ Le produit de la vente des Actions de la direction sera utilisé pour rembourser les financements et frais liés engagés en 2007 eu égard à l'investissement dans les Actions de la direction par les CEO, CFO et CTO de la Société.

d'Accroissement sont pleinement exercées) de la totalité du capital émis par Avantium suite à l'OPI;

- Avantium a obtenu un total de €64 millions d'euros (ou 71% du produit brut si l'Option de Surallocation et l'Option d'Accroissement ne sont pas exercées) d'engagements et de fermes intentions de la part de détenteurs de prêts convertibles de la Société et de la part d'autres investisseurs (désignés conjointement les « Investisseurs clés »), dont APG (à hauteur de 30 millions d'euros) et RobecoSAM AG (à hauteur de 5 millions d'euros). Les Investisseurs clés se verront attribuer des montants pour lesquels la Société a reçu des engagements de souscription;
- L'Offre comprend une offre publique d'achat à destination d'investisseurs publics et particuliers aux Pays-Bas et en Belgique, ainsi que des placements privés auprès de certains investisseurs publics dans d'autres juridictions en dehors des États-Unis.

Tom van Aken, Chief Executive Officer d'Avantium, commente :

« L'annonce du lancement de l'OPI aujourd'hui est un événement à la fois passionnant et capital dans le développement d'Avantium, et c'est une étape logique dans le processus que nous avons lancé il y a un moment déjà. En tant que pionniers de la chimie renouvelable et durable, nous avons d'ambitieux projets de croissance, et l'introduction en bourse prévue nous permettra de commercialiser nos inventions pour en faire des processus de production viables. La commercialisation de la technologie YXY pourra alors être lancée, en coentreprise avec BASF, grâce à la construction de la première installation de référence à échelle commerciale pour le FDCA. C'est une étape importante dans notre développement stratégique, avec pour objectif de devenir un leader mondial dans la chimie renouvelable.

L'intérêt que nous avons pu constater dans la communauté d'investisseurs est encourageant. Nous avons hâte de rencontrer les investisseurs potentiels et de partager avec eux nos ambitieux projets de croissance pour Avantium. Par ailleurs, nous sommes très satisfaits des engagements importants que nous avons obtenus tant de la part de nouveaux investisseurs clés tels qu'APG et RobecoSAM que de nos actionnaires et détenteurs de prêts convertibles existants. Cela n'a fait que confirmer notre foi dans la stratégie d'Avantium de fournir des bénéfices sur le long terme à tous nos actionnaires. Nous avons réussi à finaliser toutes les préparations nécessaires et notre organisation est parfaitement prête à devenir une société cotée. »

Points forts de l'investissement

- Avantium entend développer ses propres technologies chimiques et procédés de fabrication révolutionnaires qui permettront de convertir des matières de base biologiques en produits durables, hautement performants et rentables;
- Des débouchés commerciaux réels grâce à une demande croissante de produits chimiques renouvelables, utilisés comme composants pour des matériaux tels que des bouteilles en plastique pour boissons, des films pour l'emballage d'aliments et l'électronique, des fibres pour le textile, des revêtements, ou encore des matières plastiques industrielles;
- Faculté à attirer des partenaires réputés à l'échelle mondiale, tout au long de la chaîne de valeur, tels que The Coca-Cola Company, Danone, Toyobo, ALPLA et Mitsui;
- Développement de la technologie YXY permettant de transformer du sucre issu de plantes (fructose) en un grand nombre de produits chimiques et plastiques biologiques, tels que le PEF (*polyéthylène furanoate*), qui se profile comme le matériel de conditionnement du futur. Le PEF est un plastique 100 % biologique et entièrement recyclable affichant des performances supérieures aux emballages à base de pétrole largement utilisés aujourd'hui;

- Synvina, la coentreprise d'Avantium et BASF (« la Coentreprise »), envisage de commercialiser la technologie YXY et de construire la première installation de référence à l'échelle commerciale pour le FDCA (*acide 2,5-furane dicarboxylique*) à Anvers, avec un potentiel de production allant jusqu'à 50 000 tonnes par an, permettant de répondre à la demande mondiale des leaders de l'industrie en termes de matériaux d'origine biologique;
- Portefeuille prometteur de chimies renouvelables, avec deux nouveaux projets devant entrer dans leur phase de commercialisation en 2017-2020;
- Une expérience avérée de 16 ans dans la mise à disposition de services et systèmes avancés de recherche et de développement à une solide clientèle de grands noms dans les secteurs de la chimie, de la raffinerie et de l'énergie;
- Une équipe de direction engagée et à l'esprit entrepreneurial qui allie une connaissance approfondie du secteur à une expérience de l'industrie.

Utilisation du produit

Avantium envisage de réunir des capitaux pour soutenir l'exécution de sa stratégie. La Société prévoit d'utiliser 65 à 75 millions d'euros du produit net de l'Offre pour financer la Coentreprise avec BASF, lui permettant ainsi de construire et d'exploiter l'installation de référence destinée à la commercialisation de la technologie YXY.

Outre la technologie YXY, deux autres projets ont atteint ou entrent dans la phase pilote : le projet Mekong et le projet Zambezi. Le projet Mekong est un procédé de fabrication de MEG à partir de glucose en une seule étape. Le MEG biologique possède les mêmes propriétés chimiques que celui produit à partir d'énergies fossiles. Le projet Zambezi est un procédé rentable de fabrication de glucose de grande pureté à partir d'une biomasse non alimentaire pouvant être convertie en produits biochimiques. Avantium a l'intention de démarrer la construction de ses installations pilotes dédiées à ces projets au cours des deux prochaines années. Environ 15 à 20 millions d'euros du produit net seront utilisés pour construire ces installations pilotes et pour faire aboutir l'exploitation de ces installations au stade commercial, avec environ 7,5 à 10 millions d'euros affectés à chaque projet.

Le reste du produit sera utilisé pour d'autres projets dans les chimies renouvelables, tels que le projet Volta d'Avantium qui comprend l'utilisation directe de l'électricité dans les processus chimiques pour convertir le CO₂ en composant chimique durable, ainsi que pour d'autres besoins généraux de l'entreprise.

Conseil d'administration

Conformément au règlement, le conseil d'administration de la Société sera composé des six membres suivants : M. Michiel Boersma (président), M. Jan van der Eijk (vice-président), Mme Gabrielle Reijnen, M. Jonathan Wolfson, M. Denis Lucquin et M. Claude Stoufs. Pour des raisons de santé, Jan van der Eijk remplace temporairement Michel Boersma comme président intérimaire du conseil d'administration.

Détails complémentaires relatifs à l'Offre

Investisseurs clés

Avantium a reçu des engagements inconditionnels et irrévocables à participer à l'Offre et à souscrire à des Actions offertes de la part d'actionnaires de détenteurs de prêts convertibles existants, pour un montant total de 20 millions d'euros. La Société a également reçu des intentions

fermes de participer à l'Offre et de souscrire à des Actions offertes de la part de nouveaux investisseurs, pour un montant total de 44 millions d'euros (dont APG Developed Markets Equity Pool, à hauteur de 30 millions d'euros, et RobecoSAM AG, à hauteur de 5 millions d'euros). Par conséquent, un total de 64 millions d'euros a d'ores et déjà été assuré par les Investisseurs clés. Les Investisseurs clés se verront attribuer des montants pour lesquels la Société a reçu des engagements ou des intentions de souscription.

En outre, chaque Investisseur clé qui souscrit à des Actions offertes pour au moins 5 millions d'euros recevra un warrant pour chaque lot de quatre Actions offertes, lui donnant le droit d'acquérir une Action par warrant, pour un prix d'exercice de 125 % du prix offert. Les Investisseurs clés recevront un total de 1,249,998 warrant, si tant est que tous les engagements et toutes les intentions fermes aboutissent à l'attribution d'Actions offertes à l'Investisseur clé.

Délai de blocage

Les actionnaires existants d'Avantium, notamment la Fondation Avantium – pour le compte des membres clés du personnel dont le CEO, le CFO et le CTO –, et les détenteurs de prêts convertibles se sont mis d'accord sur un délai de blocage « ferme » de 180 jours, suivi d'un délai de blocage « doux » de 180 autres jours.

Cette convention de blocage se rapporte aux Actions et options détenues actuellement par tous les actionnaires existants d'Avantium et la Fondation Avantium, et aux Actions acquises par les détenteurs de prêts convertibles en vertu de la convention des prêts convertibles immédiatement après le règlement de l'Offre. Tous les détenteurs de prêts convertibles se sont engagés de manière irrévocable à convertir l'entièreté de leur prêt en Actions lors du règlement.

Politique de dividendes

Avantium n'a versé aucun dividende depuis son intégration et ne s'attend pas à en verser dans un avenir proche. Toutes les actions émises et en circulation au lendemain du jour du règlement de l'Offre, y compris les Actions offertes, seront de rang égal et seront éligibles à tout profit ou autre paiement qui pourrait être déclaré sur les actions.

Allocation aux investisseurs particuliers

Sous réserve d'une demande suffisante, il est envisagé d'attribuer au moins 10 % des Actions offertes aux investisseurs particuliers aux Pays-Bas et en Belgique. La proportion des Actions offertes aux investisseurs particuliers dans ces deux pays pourra augmenter ou diminuer si les demandes que les investisseurs ont introduites respectivement dépassent ou atteignent 10 % des Actions offertes. Les investisseurs particuliers en Belgique et aux Pays-Bas seront traités sur un pied d'égalité en ce qui concerne l'affectation en cas de sursouscription à l'Offre.

Les investisseurs particuliers éligibles aux Pays-Bas et en Belgique peuvent uniquement souscrire sur la base d'un ordre au mieux (*bestens*). En d'autres termes, ces investisseurs seront tenus d'acheter ou de payer leurs Actions offertes indiquées dans leur demande y relative, dans les limites qui leur sont attribuées, au prix de l'offre. Les investisseurs particuliers ont le droit d'annuler ou de modifier leur demande, auprès de l'intermédiaire financier auquel ils ont soumis leur demande originale, à tout moment avant la clôture de la période de l'offre (qui peut, le cas échéant, être accélérée ou prolongée).

Calendrier prévu

Sous réserve d'accélération ou de prolongation, l'Offre aura lieu entre le 6 mars 2017 à 09:00 CET et le 13 mars 2017 à 17:30 CET. La période de l'offre s'étendra sur au moins six jours ouvrables; le calendrier ci-dessous reprend certaines dates clés prévues dans le cadre de l'Offre:

- La période de l'offre débute aujourd'hui, le lundi 6 mars 2017, à 9:00 CET (tant pour les investisseurs publics que privés);
- La fin de la période de l'offre est prévue au lundi 13 mars 2017 à 17:30 CET;
- La tarification et la distribution devraient avoir lieu le mardi 14 mars 2017;
- L'inscription en bourse et la première cotation sur une base « comme si et quand elles sont émises et/ou délivrées » sur Euronext Amsterdam et Euronext Bruxelles devraient avoir lieu le mercredi 15 mars 2017;
- La distribution et le paiement des Actions offertes devraient avoir lieu le jeudi 16 mars 2017.

Un résumé de certains des risques clés sont présentés ci-dessous. Plus d'information sur les facteurs de risques peut être retrouvée dans les éléments D1 et D3 du Résumé et dans la section « Risk Factors » : Risques liés aux activités du Groupe et à son secteur d'activités:

- Le Groupe a encouru des pertes et des flux de trésorerie négatifs, et a accumulé un déficit. Il prévoit qu'il continuera de subir des pertes dans un avenir proche et qu'il pourrait ne jamais atteindre la rentabilité ou la conserver;
- La capacité du Groupe à générer un bénéfice à partir de la Technologie YXY dépend principalement de la capacité de la Coentreprise à parvenir à commercialiser cette technologie;
- Le Groupe risque de ne pas parvenir à développer avec succès ses projets R&D au sein de sa division Chimies Renouvelables, ce qui pourrait nuire aux activités, à la situation financière, au résultat d'exploitation et aux perspectives du Groupe;
- Pour continuer à développer ou commercialiser ses projets R&D au sein de sa division Chimies Renouvelables, une collaboration devra être établie avec des partenaires. Un échec éventuel du Groupe à conclure, conserver ou mettre en œuvre correctement des accords de développement conjoint avec des partenaires pour ses projets R&D dans le secteur des Chimies Renouvelables pourrait l'empêcher de développer et commercialiser ces projets ;
- Le Groupe pourrait être confronté à des difficultés technologiques supplémentaires au sein de sa division Chimies Renouvelables qui pourraient retarder voire empêcher le développement et la commercialisation ultérieurs de ses projets;
- Le chiffre d'affaires du Groupe attribuable à sa division Catalyse est généré en grande partie par un faible nombre de grands clients;
- Si le Groupe est incapable de protéger suffisamment la technologie, les produits, les processus, les informations, les secrets commerciaux et le savoir-faire dont il est propriétaire, ses activités pourraient se détériorer considérablement.

Risques liés à la Coentreprise

- La décision de procéder à la construction de l'Usine de référence est soumise à certaines conditions. Avantium et BASF peuvent chacune exercer leurs droits de sortie, ce qui aurait pour effet de liquider la Coentreprise avant d'atteindre une décision positive concernant la construction de l'Usine de référence. Aucune garantie ne peut être donnée que l'Usine de référence sera terminée, a fortiori dans les délais ou le budget fixés.

- Le Groupe ne contrôle pas la Coentreprise et les intérêts de BASF peuvent s'opposer à ceux du Groupe ; la valeur de la Coentreprise pourrait s'en trouver détériorée ; et
- La réussite commerciale de la Coentreprise dépendra de l'acceptation du PEF et des produits à base de PEF par le marché. De plus, la capacité de la Coentreprise à vendre le FDCA, le PEF et les licences pourra uniquement être déterminée lorsque l'Usine de référence deviendra opérationnelle ; et
- La Technologie YXY risque de ne pas être aussi performante qu'annoncé dans les prévisions à l'échelle envisagée à l'Usine de référence. Par ailleurs, le FDCA produit à l'Usine de référence ou le PEF produit par des tiers ne respecteront peut-être pas les normes de qualité ou spécifications requises du produit.
- Des poursuites judiciaires ou actions de tiers en matière de violation de la propriété intellectuelle pourraient nécessiter des résolutions très longues et coûteuses, et se traduire par des dommages-intérêts. Des résultats défavorables au cours de ces procédures pourraient restreindre les droits de propriété intellectuelle de la Coentreprise et l'empêcher de commercialiser la Technologie YXY.

Les établissements bancaires participant à l'Offre

ING et KBC Securities agissent en qualité de Chefs de file et, conjointement avec Rabobank, en qualité de Teneurs de livre associés dans l'Offre. Oddo et Cie agit en qualité de Co-chef de file. Kepler Cheuvreux est le partenaire de distribution agissant pour Rabobank. ING agit également en qualité de coordinateur de distribution pour l'offre d'actions aux investisseurs privés néerlandais et belges, en qualité d'agent de cotation et de paiement pour l'Offre et en qualité d'agent de stabilisation pour le compte des souscripteurs. Oaklins agit en qualité de conseiller financier pour Avantium.

Disponibilité du prospectus

L'Offre est réalisée uniquement au moyen d'un prospectus ayant été approuvé par l'AFM et reconnu par la FSMA qui lui a attribué un passeport le vendredi 3 mars 2017. Des exemplaires du prospectus, contenant un résumé en néerlandais et en français, peuvent être obtenus gratuitement, conformément aux restrictions prévues par les lois sur les valeurs mobilières, à partir d'aujourd'hui, le 6 mars 2017, en appelant ou en contactant ING auprès de son département Issuer Services (+31 (0) 20 563 6546, par voie postale à l'adresse TRC 02.039, Foppingadreef 7, 1102 BD Amsterdam ou par e-mail à l'adresse : iss.pas@ing.nl). Les investisseurs particuliers concernés en Belgique peuvent également obtenir gratuitement le prospectus en appelant ING au +32 (0)2 464 60 01 (NL), +32 (0)2 464 60 02 (FR) ou +32 (0)2 464 60 04 (EN), ou en appelant KBC Bank au +32 (0)78 152 153 (NL), +32 (0)78 152 154 (FR) ou +32 (0)16 43 29 15 (EN), via CBC Connected au +32 0800 920 20 ou via KBC BXL au +32 (0)2 303 31 60.

Le prospectus est également disponible en ligne sous la catégorie « Intended Listing » du site Internet de la Société (www.Avantium.com), sur le site Internet de l'AFM (www.AFM.nl), pour les citoyens néerlandais et belges uniquement, ou sur le site Internet d'Euronext Amsterdam (www.Euronext.com).

En cas d'inconsistances, la version anglaise de ce communiqué de presse prévaut.



Informations complémentaires

Pour plus d'informations concernant ce communiqué de presse, veuillez contacter :
Citigate First Financial, Uneke Dekkers / Claire Verhagen
Téléphone : +31 (0)20 575 4010 / +31 (0)6 505 16325
E-mail : Uneke.Dekkers@citigateff.nl / Claire.Verhagen@citigateff.nl

Pour les documents de presse, veuillez consulter : www.avantium.com

À propos d'Avantium

Avantium est une entreprise de technologie chimique de premier plan et un précurseur dans la chimie renouvelable. Avec ses partenaires aux quatre coins du monde, Avantium développe des processus efficaces et des produits durables à partir de matériaux d'origine biologique. Avantium offre un terrain d'expérimentation pour des solutions révolutionnaires de chimie renouvelable. De l'invention jusqu'aux processus de production commercialement viables. Parmi les nombreuses réussites d'Avantium, on trouve notamment la technologie YXY qui permet de produire du PEF : un plastique entièrement nouveau et de grande qualité, créé à partir de sucres industriels. Le PEF est 100 % recyclable. Il offre une solution rentable pour une utilisation allant des bouteilles aux films et fibres d'emballage, le positionnant pour devenir le matériel de conditionnement de la prochaine génération.

La technologie YXY est une technologie de pointe, et Avantium travaille également sur une série d'autres projets révolutionnaires tout en fournissant des services et systèmes avancés de recherche en catalyse à des entreprises des secteurs de la chimie, de la raffinerie et de l'énergie. Avantium compte 90 collaborateurs, et l'équipe chargée de la technologie YXY, sous la supervision de la Coentreprise, se compose de 50 personnes venant du monde entier. Des équipes à grande diversité culturelle voient ainsi le jour, représentant plus de 18 nationalités. Plus de 35 % de ces personnes ont un doctorat. Les bureaux et le siège principal d'Avantium sont situés à Amsterdam, aux Pays-Bas.

INFORMATIONS LEGALES IMPORTANTES

Ce document comprend des déclarations prévisionnelles traduisant les idées actuelles de la société en ce qui concerne les événements et les performances financières et opérationnelles futures de la société et de ses filiales (le Groupe). Ces déclarations contiennent les mots "anticiper", "croire", "avoir l'intention", "estimer", "s'attendre à", "pouvoir", "planifier", "devoir", "pouvoir", "avoir comme objectif", "cibler" et des mots ayant une signification similaire. Les déclarations prévisionnelles sont basées sur les convictions, les attentes et les suppositions de la société concernant les événements et tendances futurs affectant les performances futures du groupe, tout en prenant en compte toutes les informations actuellement disponibles au Groupe et ne sont pas des garanties d'une performance future. Ces convictions, attentes et suppositions peuvent changer suite à de possibles événements ou facteurs, dont la société n'a pas connaissance ou qui ne sont pas dans le contrôle de la société. Si un changement survient, les activités, la condition financière, la liquidité, les résultats des opérations, la croissance prévue, les opportunités et les stratégies du Groupe peuvent varier matériellement de ce qui est exprimé ou suggéré par ces déclarations prévisionnelles. En plus, les estimations et prévisions axées sur le futur reproduites dans ce document et venant de rapports de tierces parties peuvent s'avérer être imprécises.

Un nombre de facteurs importants pourrait résulter dans le fait que des résultats actuels diffèrent matériellement de ceux repris dans une déclaration prévisionnelle suite aux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté. Une quelconque déclaration prévisionnelle réalisée par ou au nom du Groupe n'est valable qu'à la date où elle est faite, et, ni

la société ni l'une des sociétés du Groupe n'assume une quelconque obligation de mettre à jour ou de réviser une déclaration prévisionnelle, que ce soit suite à une nouvelle information ou pour une autre raison quelconque.

Ce communiqué ne constitue pas, en aucune façon, une offre ou une invitation à vendre ou émettre, ni la sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription pour des valeurs mobilières. Les investisseurs doivent prendre leur décision d'investissement relative aux actions uniquement sur la base du prospectus et particulièrement sur les facteurs de risques tels que décrits dans le prospectus qui peut être obtenu gratuitement via www.avantium.com ou www.afm.nl, sous réserve de certaines restrictions réglementaire.

Ce communiqué n'est pas destiné à être publié, distribué ou diffusé, de manière intégrale ou partielle, de manière directe ou indirecte, au sein ou à destination des Etats-Unis, de l'Australie, du Canada ou du Japon. Ce communiqué n'est pas un prospectus et ne contient ou ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'achat de valeurs mobilières aux Etats-Unis, en Australie, au Canada, au Japon ou dans quelque autre juridiction. Ce communiqué ne correspond pas à une offre de vente de valeurs mobilières.

Les valeurs mobilières mentionnées ici n'ont pas été enregistrées conformément à la loi américaine 'U.S. Securities Act of 1933', telle qu' amendée (la loi 'Securities Act'), et ne peuvent pas être proposées ou vendues aux Etats-Unis, à moins d'être inscrites ou de bénéficier d'une dispense d'inscription en vertu des dispositions de la Securities Act. La société n'a pas l'intention d'enregistrer une quelconque partie de l'offre aux Etats-Unis ou de mener une offre publique de valeurs mobilières aux Etats-Unis.

Toute offre en matière de valeurs mobilières sera réalisée par le biais d'un prospectus pouvant être obtenu par l'émetteur ou le détenteur vendeur de ses actions et contiendra des informations détaillées concernant la société et le management, tout comme les états financiers.

La société n'a autorisé aucune offre au public pour des valeurs mobilières dans un quelconque état membre de l'Espace économique européen autre que les Pays-Bas et la Belgique. En ce qui concerne un quelconque état membre de l'Espace économique européen autre que les Pays-Bas et la Belgique et ayant implémenté la directive de prospectus (chacun un « état membre pertinent »), aucune action n'a été entreprise ou ne sera entreprise afin de faire une offre au public de valeurs mobilières requérant la publication d'un prospectus dans un quelconque état membre pertinent. Par conséquent, les valeurs mobilières peuvent uniquement être proposées au sein des états membres pertinents (i) à une quelconque entité légale qui est un investisseur qualifié comme cela est défini dans la directive de prospectus; ou (ii) dans le cadre d'une quelconque circonstance couverte par l'Article 3(2) de la directive de prospectus. Aux fins de l'application du présent paragraphe, on entend par "offre de valeurs mobilières au public" la communication sous une forme quelconque et par tout moyen d'informations suffisantes concernant les modalités de l'offre et les valeurs mobilières offertes, permettant à l'investisseur de décider d'exercer, d'acheter ou de souscrire aux valeurs mobilières, telle que cette définition peut être modifiée dans l'état membre concerné par toute mesure transposant la Directive Prospectus dans cet Etat Membre, et on entend par "Directive prospectus" la Directive 2003/71/EC (et les amendements s'y rattachant, comprenant la Directive 2010/73/EU, dans la mesure où cela a été implémenté dans l'état membre en question), et comprend toute mesure d'implémentation pertinente au sein de l'état membre pertinent.

Ce document ne constitue pas un prospectus dans le sens de la Loi relative à la surveillance financière (Wet op het financieel toezicht) et ne constitue pas une offre d'acquérir des valeurs mobilières. Toute offre visant à acquérir des valeurs mobilières sera faite et tout investisseur devrait uniquement réaliser cet investissement sur base des informations contenues dans le prospectus qui peut être obtenu gratuitement de la Société ou via le site internet de la Société, sous réserve de certaines restrictions réglementaire.